

TDJV Trial LE HAILLAN (33)
Samedi 9 Octobre 2021 – Espace Bel Air au Haillan
Sous l'égide du Comité de Gironde FFC de Cyclisme

La commission VTT du Comité de Gironde de Cyclisme, sous la présidence d'Hervé Donneger, a souhaité impulser l'activité VTT chez les jeunes, en enrichissant le calendrier d'épreuves abordables pour tous, sur plusieurs sites du département, dans le cadre des TDJV. Le but étant d'ouvrir ces événements aux licenciés FFC, UFOLEP, FFCT et non licenciés, du département et des départements limitrophes.

PROGRAMME, REGLEMENT
ET MODALITES PRATIQUES

Épreuve ouverte à tous les licenciés FFC, aux licenciés UFOLEP, FFCT et aux non licenciés (avec autorisation parentale et certificat médical de moins d'un an).

Epreuve de Trial

Le club cyclo « AS Haillan Vélo » organise la 2^{ème} épreuve du TDJV Trial girondin le 9 octobre 2021 sur l'espace **Bel Air, allée Jarousse de Sillac au Haillan (33)**.

Cette organisation est mise en place sous couvert de la réglementation de la FFC.

DEROULEMENT :

- le repérage des zones de Trial à vélo sera interdit. Seule la reconnaissance à pied sera autorisée durant la période définie par les arbitres de zone.
- chaque participant devra parcourir 4 zones Trial correspondantes à leur catégorie,
- les jeunes pilotes feront deux fois les deux mêmes zones,
- chaque franchissement de porte validé apportera des points correspondants à ces dernières,
- à l'issue des 4 zones, chaque pilote comptabilisera un nombre de points,
- pour tout autre point se référer au règlement des TRJV 2021.

CLASSEMENT :

- les pilotes seront classés selon leur attribution de points. Le premier étant gratifié du plus grand nombre de points. Et le classement s'établissant dans l'ordre dégressif de points.

SECURITE :

- pour les reconnaissances comme pour le temps d'attente autour des zones, les pilotes devront porter leur masque,
- lors du passage (en compétition) sur la zone, le port du casque, jugulaire attachée, est obligatoire ; le port du masque ne sera pas obligatoire,
- les protège-tibias sont fortement recommandés.

MATÉRIEL ET VÉRIFICATIONS TECHNIQUES :

Les vélos admis doivent répondre aux normes de sécurité élémentaires : freins en état de fonctionnement, embouts de guidon bouchés, absences de parties saillantes, **pédales plates obligatoires**.

Les embouts de guidon ou « cornes » ne sont pas admis.

Les caméras ne sont pas admises sur les pilotes comme sur les vélos.

Les compétiteurs sont seuls responsables de la conformité aux normes en vigueur des matériels qu'ils utilisent ainsi que leur entretien.

Les arbitres se réservent le droit de refuser le départ à tout participant présentant un vélo jugé non conforme. Pendant les épreuves, les vélos pourront être examinés à n'importe quel moment pour s'assurer du respect de la réglementation.

PREMIERS SECOURS :

La présence d'un poste de premiers secours est prévue pour la manifestation. Les secouristes et le matériel nécessaire seront fournis par le Comité de Gironde de Cyclisme. Une tente spécifique sera installée pour l'équipe de secouristes.

Le dispositif de secours sera validé avant le début des épreuves par le président du collège des arbitres, celui-ci sera habilité à annuler l'épreuve.

Une fiche « sécurité » sera remise aux secouristes et aux signaleurs. Cette fiche sera affichée au niveau de la tente inscriptions et à la tente secours.

CATEGORIES ET INSCRIPTION :

De Poussins à Cadets (*filles et garçons*)

Inscriptions par internet :

<https://www.billetweb.fr/trophee-departemental-des-jeunes-vetetistes&src=agenda>

FFC : 5€

UFOLEP, FFCT et non licencié avec certificat médical : 7€

Inscriptions sur place :

FFC : 6 €

UFOLEP, FFCT et non licencié avec certificat médical : 8€

CATEGORIES et PLAQUES de cadre :

Les plaques de cadre seront fournies par l'organisateur.

Les catégories participantes sont les suivantes :

Catégorie	Année de naissance
Poussin F & G	Né en 2014 – 2013
Pupille F & G	Né en 2012 – 2011
Benjamin F & G	Né en 2000 – 2009
Minime F & G	Né en 2008 – 2007
Cadet F & G	Né en 2006 - 2005

Les pré-licenciés garçons et filles sont intégrés à la catégorie poussins.

HORAIRES :

- retrait des plaques : 12 h 45 - 13 h 45
- briefing : 13 h 45
- début du Trial : 14 h
- remise des prix : 17h00

CEREMONIE PROTOCOLAIRE ET RECOMPENSES :

La proclamation officielle des résultats ne se fera qu'après vérification des différents pointages. La participation des concurrents aux cérémonies protocolaires est obligatoire. En cas d'absence injustifiée le coureur ne percevra pas de trophée, coupes, lots, etc. Ils pourront être distribués au concurrent classé en suivant.

Les concurrents doivent participer aux cérémonies protocolaires en portant le maillot de leurs clubs. Les trois premiers de chaque catégorie seront récompensés, et il y aura une médaille par participant jusqu'aux benjamins. Les trois premiers seront récompensés par des médailles (offertes par le Comité de Gironde de Cyclisme).

Le club le plus nombreux se verra décerner un trophée. Remise des prix à partir de 17h00.

RECLAMATIONS :

Les réclamations concernant les classements doivent être déposées dans un délai de 15 minutes après affichage des résultats.

Le Collège des arbitres règle le différent immédiatement en se réunissant sur place. Tout concurrent mis en cause doit être entendu par le collège des arbitres.

Les décisions prises par le collège des arbitres sont sans appel.

PROTOCOLE COVID :

Le référent, Dominique CABARBAYE (titulaire d'une licence FFC auprès de la structure affiliée support de l'organisation) au sein de l'organisation « Hygiène et COVID-19 », est responsable de la mise en place des gestes barrière et est en mesure de répondre à toutes les questions (cette action faisant partie de l'activité du club organisateur, elle est, à ce titre, couverte par le contrat collectif FFC relatif à la responsabilité civile dont bénéficie le club et ses membres licenciés).

Passé sanitaire obligatoire à partir de 12 ans

Le pass sanitaire est requis pour tous les participants, spectateurs et bénévoles de 12 ans et plus.

Sont exemptés de passé sanitaire :

- les mineurs de moins de 12 ans
- les personnes présentant une attestation de contre-indication médicale à la vaccination remise par un médecin

Qu'est-ce qu'un passé sanitaire ?

Pour accéder à l'épreuve, il convient de présenter l'une des 3 preuves suivantes :

- un test PCR ou antigénique ou un auto-test négatif de moins de 72h

- un cycle vaccinal complet
- un certificat de rétablissement à une contamination COVID : test positif datant d'au moins 11 jours et de moins de 6 mois

L'accès est autorisé pour les personnes justifiant d'une contre-indication médicale à la vaccination délivrée par un médecin. Ils n'auront donc pas à présenter de passe sanitaire, ni à réaliser de test pour accéder à l'épreuve.

Et le port du masque ?

Le port du masque n'est pas obligatoire pour les personnes ayant présenté un pass sanitaire valide. Il peut néanmoins le devenir sur décision préfectorale.

Le masque est obligatoire pour toutes les personnes exemptées de pass sanitaire.

Pour préserver la santé de tous, chacun est appelé à continuer à respecter les gestes barrières (mesures d'hygiène et de distanciation sociale).

Contrôle du pass sanitaire

Le contrôle du pass sanitaire sera réalisé de façon systématique lors de l'enregistrement. Le pass peut être présenté sous format papier ou digital.

Seul le pass sanitaire est contrôlé, pas l'identité de la personne. Le processus de vérification n'autorise pas la collecte ni la conservation des données personnelles et médicales.

En cas de refus de présentation du passe sanitaire, l'accès ne peut être autorisé.